

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 2
Excusé(s) : 16

Point 11 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2022

Présents

Mme Nathalie LACASSAGNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Eric LOESCH, Mme Aurore REINBOLD, M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Flavien ANCELY, M. Christian DIETSCH, M. Marie-Joseph HELMLINGER, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Lucien MULLER, M. Serge NICOLE, M. Christian REBERT, Mme Dominique SCHAFFHAUSER, M. Jean-Marc SCHULLER, Mme Lucette SPINHIRNY, M. Laurent WINKELMULLER, Mme Isabelle FUHRMANN, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Tristan DENECHAUD, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Frédéric HILBERT, M. Christian MEISTERMANN, Mme Manurêva PELLETIER, M. Jean-Marc BETTINGER, M. Daniel BERNARD, Mme Denise STOECKLE, M. Christian DURR, M. Mario ACKERMANN, Mme Séverine GODDE, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Alain RAMDANI, M. Olivier ZINCK, M. Christian VOLTZ, M. Thierry STOEBNER, M. Joël HENNY, M. Pascal SALA, M. Rémy ANGST, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT, M. Eric STRAUMANN, Mme Sybille BERTHET, Mme Claudine MATHIS, Mme Daniell RUBRECHT.

Absents

M. Olivier SCHERBERICH, Mme Laurence KAEHLIN.

Ont donné procuration

Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à Mme Denise STOECKLE, Mme Nathalie PRUNIER donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Richard LEY donne procuration à M. Marie-Joseph HELMLINGER, M. Oussama TIKRADI donne procuration à M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Claude KLINGER-ZIND donne procuration à M. Laurent WINKELMULLER, M. Philippe BETTER donne procuration à M. Benjamin HUIN-MORALES, Mme Catherine HUTSCHKA donne procuration à Mme Manurêva PELLETIER, M. Denis ARNDT donne procuration à M. Serge NICOLE, M. Marc BOUCHE donne procuration à M. Joël HENNY, M. Daniel BOEGLER donne procuration à M. Thierry STOEBNER, Mme Michèle SENGELEN-CHIODETTI donne procuration à Mme Claudine MATHIS, M. Barbaros MUTLU donne procuration à M. Alain RAMDANI, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, Mme Fabienne HOUBRE donne procuration à M. Lucien MULLER, M. François LENTZ donne procuration à M. Frédéric HILBERT, Mme Patricia KELLER donne procuration à Mme Sybille BERTHET.

M. Eric STRAUMANN n'a pas pris part au vote.

M. Christian REBERT, Vice-Président, a assuré la Présidence, en l'absence du Président Eric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.

Sans discussion, ni débat.



POINT N° 11 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le compte de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2022 figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, pour le budget principal de Colmar Agglomération, le budget annexe de l'eau, le budget annexe de l'assainissement, le budget annexe des transports urbains, le budget annexe de la ZA des Erlen et le budget annexe des autres zones d'activités économiques ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et la décision modificative de l'exercice considéré ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2022, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Administration générale et finances du 14 mars 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Après avoir délibéré,



CONSTATE

aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports urbains, de la ZA des Erlen et des autres zones d'activités économiques, les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

VOTE

le compte administratif de l'exercice 2022 soumis à son examen ;

ARRETE

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés ;

BUDGET GENERAL						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	1 030 438,02 €	14 374 647,97 €		19 801 638,83 €	1 030 438,02 €	34 176 286,80 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	6 601 784,99 €	9 587 829,94 €	66 476 058,84 €	69 199 556,72 €	73 077 843,83 €	78 787 386,66 €
TOTAUX	7 632 223,01 €	23 962 477,91 €	66 476 058,84 €	89 001 195,55 €	74 108 281,85 €	112 963 673,46 €
Résultats de clôture		16 330 254,90 €		22 525 136,71 €		38 855 391,61 €
Restes à réaliser	7 247 678,59 €	45 382,00 €			7 247 678,59 €	45 382,00 €
TOTAUX CUMULES	7 247 678,59 €	16 375 636,90 €		22 525 136,71 €	7 247 678,59 €	38 900 773,61 €
RESULTATS DEFINITIFS		9 127 958,31 €		22 525 136,71 €		31 653 095,02 €

BUDGET ANNEXE EAU						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	1 646 695,06 €			1 206 953,28 €	1 646 695,06 €	1 206 953,28 €
Résultat affecté (1068)		2 118 436,67 €				2 118 436,67 €
Opérations de l'exercice	3 820 802,20 €	2 003 070,03 €	9 720 582,25 €	11 565 394,36 €	13 541 384,45 €	13 568 464,39 €
TOTAUX	5 467 497,26 €	4 121 506,70 €	9 720 582,25 €	12 772 347,64 €	15 188 079,51 €	16 893 854,34 €
Résultats de clôture		-1 345 990,56 €		3 051 765,39 €		1 705 774,83 €
Restes à réaliser	574 303,42 €	21 200,00 €			574 303,42 €	21 200,00 €
TOTAUX CUMULES	574 303,42 €	-1 324 790,56 €		3 051 765,39 €	574 303,42 €	1 726 974,83 €
RESULTATS DEFINITIFS				3 051 765,39 €		1 152 671,41 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CG20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 306 957,01 €		5 769 120,77 €		7 076 077,78 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	4 454 497,15 €	2 545 593,83 €	8 170 241,31 €	10 508 168,09 €	12 624 738,46 €	13 053 761,92 €
TOTAUX	4 454 497,15 €	3 852 550,84 €	8 170 241,31 €	16 277 288,86 €	12 624 738,46 €	20 129 839,70 €
Résultats de clôture		-601 946,31 €		8 107 047,55 €		7 505 101,24 €
Restes à réaliser	3 515 238,18 €	92 045,54 €			3 515 238,18 €	92 045,54 €
TOTAUX CUMULES	3 515 238,18 €	-509 900,77 €		8 107 047,55 €	3 515 238,18 €	7 597 146,78 €
RESULTATS DEFINITIFS	4 025 138,95 €			8 107 047,55 €		4 081 908,60 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 035 942,28 €		2 014 680,59 €		3 050 622,87 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	856 301,44 €	1 079 103,92 €	10 500 772,94 €	10 879 425,99 €	11 357 074,38 €	11 958 529,91 €
TOTAUX	856 301,44 €	2 115 046,20 €	10 500 772,94 €	12 894 106,58 €	11 357 074,38 €	15 009 152,78 €
Résultats de clôture		1 258 744,76 €		2 393 333,64 €		3 652 078,40 €
Restes à réaliser	575 973,75 €	30 333,10 €			575 973,75 €	30 333,10 €
TOTAUX CUMULES	575 973,75 €	1 289 077,86 €		2 393 333,64 €	575 973,75 €	3 682 411,50 €
RESULTATS DEFINITIFS		713 104,11 €		2 393 333,64 €		3 106 437,75 €

BUDGET ANNEXE ZA ERLÉN

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	408 737,81 €			494 374,12 €	408 737,81 €	494 374,12 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	419 161,09 €	554 588,96 €	559 663,96 €	553 776,12 €	978 825,05 €	1 108 365,08 €
TOTAUX	827 898,90 €	554 588,96 €	559 663,96 €	1 048 150,24 €	1 387 562,86 €	1 602 739,20 €
Résultats de clôture		-273 309,94 €		488 486,28 €		215 176,34 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		-273 309,94 €		488 486,28 €		215 176,34 €
RESULTATS DEFINITIFS	273 309,94 €			488 486,28 €		215 176,34 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



BUDGET ANNEXE ZAE

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	622 469,94 €			2 351 491,59 €	622 469,94 €	2 351 491,59 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	1 030 932,01 €	694 811,40 €	938 324,10 €	1 171 955,11 €	1 969 256,11 €	1 866 766,51 €
TOTAUX	1 653 401,95 €	694 811,40 €	938 324,10 €	3 523 446,70 €	2 591 726,05 €	4 218 258,10 €
Résultats de clôture		-958 590,55 €		2 585 122,60 €		1 626 532,05 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		-958 590,55 €		2 585 122,60 €		1 626 532,05 €
RESULTATS DEFINITIFS	958 590,55 €			2 585 122,60 €		1 626 532,05 €

DONNE

décharge à Monsieur Eric STRAUMANN, Président de Colmar Agglomération, pour sa gestion de l'exercice 2022 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conseil Communautaire du 6 avril 2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Table des matières

I. LE BUDGET PRINCIPAL	3
1.1. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement en 2022	3
1.1.1. Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	3
1.1.2. Chapitre 73 – Impôts et taxes	4
1.1.3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations.....	7
1.1.4. Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante	9
1.1.5. Chapitre 77 – Recettes de cessions et produits exceptionnels.....	9
1.2. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2022	10
1.2.1. Chapitre 011 – Charges à caractère général	10
1.2.2. Chapitre 12 – Les charges de personnel.....	12
1.2.3. Chapitre 014 – Les atténuations de produits	13
1.2.4. Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante	14
1.2.5. Chapitre 66 – Les charges financières	14
1.2.6. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles	15
1.3. Les recettes d'investissement en 2022	15
1.4. Les dépenses réelles d'investissement en 2022	16
1.4.1. Les dépenses financières.....	16
1.4.2. Les dépenses d'équipement.....	16
II. LES BUDGETS ANNEXES	20
2.1. Le budget annexe de l'eau	20
2.1.1. Évolution de la section d'exploitation	20
2.1.2. En section d'investissement	21
2.2. Le budget annexe d'assainissement	22
2.2.1. Évolution de la section d'exploitation	22
2.2.2. En section d'investissement	23
2.3. Le budget annexe des transports urbains	24
2.3.1. Évolution de la section d'exploitation	24
2.3.2. En section d'investissement	25
2.4. Les budgets annexes des zones d'activités	25
2.4.1. La ZAE Les Erlen	26
2.4.2. Les autres zones d'activités économiques	27
III. La capacité d'autofinancement fragilisée	28
IV. Une intercommunalité faiblement endettée	29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



I. LE BUDGET PRINCIPAL

Pour rappel, au 31 décembre 2021, les budgets annexes de gestion de déchets et de la pépinière ont été dissouts pour être fusionnés dans le budget principal. Pour une facilité de lecture, les tableaux suivants présentent, pour 2021 comme pour 2022, les 3 budgets fusionnés.

1.1. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement en 2022

Chapitres	Recettes réelles de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 046 451,64 €	2 797 212,53 €	750 760,89 €	36,69%
73	Impôts et taxes	48 798 887,97 €	49 842 985,92 €	1 044 097,95 €	2,14%
74	Dotations, subventions et participations	16 636 292,51 €	16 072 378,28 €	-563 914,23 €	-3,39%
75	Autres produits de gestion courante	195 502,17 €	157 453,53 €	-38 048,64 €	-19,46%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
77	Produits exceptionnels	16 983,89 €	76 872,44 €	59 888,55 €	352,62%
013	Atténuation de charges	105 075,00 €	118 136,02 €	13 061,02 €	12,43%
TOTAL		67 799 193,18 €	69 065 038,72 €	1 265 845,54 €	1,87%

Les recettes réelles de fonctionnement passent de 67 799 K€ en 2021 à 69 065 K€ en 2022, soit une hausse modérée de 1,87%. Il est à noter :

- Le dynamisme des produits des services (+750 K€), particulièrement des produits de valorisation des déchets ;
- La hausse modérée des recettes fiscales (+1 044 K€) : l'effet de la revalorisation législatives des bases des impôts « ménages » (+3,4% en 2022) a été amoindri par la baisse des impôts économiques ;
- Une baisse logique des subventions perçues en 2022 (-564 K€), Colmar Agglomération n'ayant notamment plus touché la subvention de l'Agence Régionale de santé pour l'organisation du centre de vaccination.

1.1.1. Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Nature	Produits des services, du domaine et ventes diverses	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
701	Ventes de produits finis	368 542,88 €	750 435,76 €	381 892,88 €	103,62%
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	37 606,83 €	40 806,09 €	3 199,26 €	8,51%
706	Prestations de services	771 459,87 €	881 562,24 €	110 102,37 €	14,27%
707	Ventes de marchandises	3 050,00 €	3 330,00 €	280,00 €	9,18%
708	Autres produits	865 792,06 €	1 121 078,44 €	255 286,38 €	29,49%
TOTAL		2 046 451,64 €	2 797 212,53 €	750 760,89 €	36,69%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Il est rappelé que depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux bénéficient de la suppression de la TH sur les résidences principales. Les 20 % de ménages restants, les plus aisés, ont bénéficié d'un allègement à hauteur de 30 % en 2021, qui sera porté à 65 % en 2022. Ils seront définitivement exonérés à 100 % en 2023. Les cotisations payées en 2021 et 2022 par les derniers contribuables sont à présent intégralement perçues par l'Etat.

Les collectivités locales ne perçoivent plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants. Ainsi, en 2022, Colmar Agglomération a touché 489 K€ de produits de taxe d'habitation à taux inchangé. Ces recettes se sont révélées faiblement dynamiques (+1%).

Pour compenser la perte de produit résultant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat a attribué une fraction de TVA aux intercommunalités, dont elles ne maîtrisent pas le taux. C'est ainsi que Colmar Agglomération perçoit 12 904 K€ de fraction de TVA en 2022. Ces recettes ont augmenté de 9,58% en un an, hausse liée à la reprise de l'activité et de la consommation après 2 ans de crise sanitaire.

		2021	2022	Evolution
TH	Bases	5 843 990 €	5 891 336 €	0,81%
	Taux	8,27%	8,27%	0,00%
	Produits	484 366 €	489 302 €	1,02%
Fraction de TVA (Compensation)	Produits	11 775 814 €	12 903 981 €	9,58%
TOTAL		12 260 180 €	13 393 283 €	9,24%

Les produits de taxe foncière bâtie et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont augmenté de 3,90% à taux d'imposition inchangé, sous l'effet de 2 facteurs :

- Le coefficient de revalorisation législative des bases adopté en loi de finances par le Parlement et indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, soit +3,4% en 2022 ;
- L'évolution physique des bases par la réhabilitation, l'extension ou la création de locaux, soit +0,5% en 2022.

		2021	2022	Evolution
TFB	Bases	141 857 317 €	147 531 043 €	4,00%
	Taux	0,70%	0,70%	0,00%
	Produits	996 027 €	1 034 850 €	3,90%

		2021	2022	Evolution
TEOM	Bases	139 064 898 €	144 499 706 €	3,91%
	Taux	7,30%	7,30%	0,00%
	Produits	10 153 310 €	10 547 047,00 €	3,88%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Par ailleurs, les recettes de taxe foncière non bâtie, de taxe additionnelle foncière non bâtie et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations progressent peu : +4,3 K€ en 2022.

		2021	2022	Evolution
TFNB	Bases	2 343 627 €	2 415 998 €	3,09%
	Taux	2,21%	2,21%	0,00%
	Produits	51 803 €	53 402 €	3,09%

		2021	2022	Evolution
TFNBA	Produits	158 335,00 €	160 995,00 €	1,68%

1.1.2.2. La fiscalité professionnelle

Impôts et taxes	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
FISCALITE PROFESSIONNELLE	24 114 801,00 €	23 341 879,00 €	-772 922,00 €	-3,21%

Les recettes de fiscalité professionnelle passent de 24 115 K€ en 2021 à 23 342 K€ en 2022, soit une baisse de **-3,21%**.

Les produits de contribution foncière des entreprises ont augmenté de 3,57% à taux d'imposition inchangé. La revalorisation législative des bases ne s'appliquant pas aux locaux professionnels, l'exercice 2022 a donc été dynamique dans la création et l'extension de locaux professionnels.

		2021	2022	Evolution
CFE	Bases	47 118 398 €	48 777 711 €	3,52%
	Taux	25,00%	25,00%	0,00%
	Produits	11 799 864 €	12 220 530 €	3,57%

En revanche, les recettes de CVAE font grise mine en 2022, avec une baisse enregistrée de **-7,5%** entre 2021 et 2022. Cet impôt est cependant perçu avec un décalage de 2 ans et correspond donc aux recettes de la crise sanitaire de 2020.

		2021	2022	Evolution
CVAE	Produits	8 761 999,00 €	8 105 022,00 €	-7,50%

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau évolue peu (+19 K€).

En revanche, la taxe additionnelle sur les surfaces commerciales chute de 20,67%. Il s'agit d'une baisse en trompe-l'œil. En effet, en 2021, Colmar Agglomération avait mis fin à une

pratique inappropriée relative à une écriture de produit constaté d'avance reconduite d'année en année suite à un versement ponctuel complémentaire de la TASCOM de 622 K€ lié à des opérations de régularisations depuis 2017. L'exercice 2022 revient donc à un niveau normal.

		2021	2022	Evolution
IFER	Produits	861 657,00 €	881 386,00 €	2,29%
TASCOM	Produits	2 691 281,00 €	2 134 941,00 €	-20,67%

1.1.3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

1.1.3.1. La baisse des dotations de l'Etat

Comptes	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
74124	Dotation d'intercommunalité	2 363 113,00 €	2 259 735,00 €	-103 378,00 €	-4,37%
74126	Dot. compensat* groupements de communes	7 866 093,00 €	7 693 546,00 €	-172 547,00 €	-2,19%
744	F.C.T.V.A.	19 904,19 €	17 843,63 €	-2 060,56 €	-10,35%
748313	Dotation de Compensation de la Réforme de la TP	403 744,00 €	403 744,00 €	0,00 €	0,00%
Total		10 652 854,19 €	10 374 868,63 €	-277 985,56 €	-2,61%

Les dotations de l'État passent de 10 653 K€ en 2021 à 10 375 K€ en 2022, soit une baisse de **-2,61%**.

Concernant la dotation d'intercommunalité, 3 indicateurs sont pris en compte dans le calcul de la dotation d'intercommunalité des EPCI : le potentiel fiscal, le revenu moyen par habitant et le coefficient d'intégration fiscale (CIF). Une réforme intervenue en loi de finances pour 2019 est venue changer le calcul du potentiel financier qui ne profite pas à Colmar Agglomération. Elle bénéficie cependant du mécanisme de garantie selon lequel une intercommunalité ne peut pas toucher moins de 95% de la dotation perçue l'année précédente :

-103 K€ pour la dotation d'intercommunalité qui diminue de 5% par an depuis 2018.

Concernant la dotation de compensation, rappelons que, face à une impasse budgétaire, l'État opère systématiquement un redéploiement des crédits relatifs aux dotations lorsqu'il souhaite augmenter certains postes :

-173 K€ pour la dotation de compensation qui subit le mécanisme de l'écêtement afin de financer l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



1.1.3.2. Les allocations compensatrices

Comptes	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
74833	Etat - Compensations CET (CVAE et CFE)	3 313 558,00 €	3 456 526,00 €	142 968,00 €	4,31%
	dont Compensations bases minimum (CA < 5 000 €)	234 252,00 €	288 456,00 €	54 204,00 €	23,14%
	dont Compensations abattement 50% locaux industriels	3 069 432,00 €	3 158 908,00 €	89 476,00 €	2,92%
	dont autres compensations	9 874,00 €	9 162,00 €	-712,00 €	-7,21%
74834	Etat - Compensations TF	72 881,00 €	76 245,00 €	3 364,00 €	4,62%
	dont Compensations Foncier bâti	3 550,00 €	3 700,00 €	150,00 €	4,23%
	dont Compensations Foncier non bâti	2,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
	dont Compensations abattement 50% locaux industriels	69 329,00 €	72 543,00 €	3 214,00 €	4,64%
74835	Etat - Compensations TH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total		3 386 439,00 €	3 532 771,00 €	146 332,00 €	4,32%

Les allocations compensatrices passent de 3 386 K€ en 2021 à 3 533 K€ en 2022, soit une hausse de 4,32%.

Ces allocations sont versées en compensation des réformes mises en place par l'État qui viennent diminuer les recettes fiscales des collectivités. Il ne s'agit donc pas de recettes supplémentaires, mais plutôt le signe de la baisse de leur pouvoir fiscal. Les compensations suivent l'évolution législative et physique des bases fiscales.

1.1.3.3. Les subventions de fonctionnement

Comptes	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
747	Participations	964 753,40 €	496 216,19 €	-468 537,21 €	-48,57%
7488	Autres attributions et participations	1 632 245,92 €	1 656 683,46 €	24 437,54 €	1,50%
Total		2 596 999,32 €	2 152 899,65 €	-444 099,67 €	-17,10%

Les subventions de fonctionnement passent de 2 597 K€ en 2021 à 2 153 K€ en 2022, soit une baisse de **-17,10%**.

- 235 K€ une baisse liée à la disparition du soutien de l'ARS pour l'organisation du centre de vaccination, compte tenu de sa fermeture ;
- 201 K€ une baisse liée au financement de l'Espace Info Energie perçu pour 2 ans.

Les subventions de fonctionnement relatives à la gestion des déchets représentent 35% des subventions de fonctionnement. Les performances de collecte permettent de bénéficier de subventions annuelles conséquentes : 1 657 K€, principalement par CITEO. Il s'agit d'un éco-organisme agréé par l'État qui gère le principe de la responsabilité élargie aux producteurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



1.1.4. Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante

Comptes	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
752	Revenus des immeubles	115 150,24 €	112 237,59 €	-2 912,65 €	-2,53%
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	80 349,59 €	43 232,52 €	-37 117,07 €	-46,19%
7588	Autres produits divers de gestion courante	2,34 €	1 983,42 €	1 981,08 €	84661,54%
Total		195 502,17 €	157 453,53 €	-38 048,64 €	-19,46%

Les autres produits de gestion courante passent de 196 K€ en 2021 à 157 K€ en 2022, soit une baisse de **-19,46%**.

-38 K€ en raison d'un rattrapage de facturation pour la concession des campings en 2021.

1.1.5. Chapitre 77 – Recettes de cessions et produits exceptionnels

Chapitre	Produits exceptionnels	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
77	TOTAL	16 983,89 €	76 872,44 €	59 888,55 €	352,62%

Les produits exceptionnels passent de 17 K€ en 2021 à 77 K€ en 2022, soit une hausse de 60 K€.

+45 K€ pour des indemnités liées à une destruction de biens publics concernant les équipements de gestion des déchets ;

+12 K€ pour une cession de parcelles au 374 rue Denis Papin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



1.2. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2022

Chapitres	Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	10 636 329,98 €	11 881 166,68 €	1 244 836,70 €	11,70%
012	Charges de personnel	5 944 581,51 €	7 102 457,95 €	1 157 876,44 €	19,48%
014	Atténuation de produits	30 655 025,19 €	31 703 476,68 €	1 048 451,49 €	3,42%
65	Autres charges de gestion courante	7 517 760,28 €	7 931 379,68 €	413 619,40 €	5,50%
66	Charges financières	0,00 €	1 042,64 €	1 042,64 €	
67	Charges exceptionnelles	113 779,95 €	156 817,03 €	43 037,08 €	37,82%
68	Provisions	0,00 €	6 450,00 €	6 450,00 €	
TOTAL		54 867 476,91 €	58 782 790,66 €	3 915 313,75 €	7,14%

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 54 867 K€ en 2021 à 58 783 K€ en 2022, soit une hausse substantielle de **7,14%**. 3 facteurs importants à l'origine de cette évolution :

- La hausse des dépenses de personnel (**+1 158 K€**) imposée par des contraintes exogènes et endogènes, mais aussi choisie par la refonte du régime indemnitaire ;
- L'évolution des mécanismes financiers entre Colmar Agglomération et ses communes-membres (**+1 048 K€**) au bénéfice de ces dernières ;
- La hausse des charges à caractère général (**+1 245 K€**), essentiellement liée à l'absence de rattachement sur le budget annexe de gestion des déchets du fait de sa dissolution en 2021.

1.2.1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Nature	Charges à caractère général	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
FLUIDES		446 017,48 €	612 014,56 €	165 997,08 €	37,22%
60611	Eau et assainissement	18 839,77 €	1 510,64 €	-17 329,13 €	-91,98%
60612	Energie - Electricité	163 156,06 €	161 389,78 €	-1 766,28 €	-1,08%
60613	Chauffage urbain	12 493,45 €	14 000,00 €	1 506,55 €	12,06%
60622	Carburants	251 528,20 €	435 114,14 €	183 585,94 €	72,99%
ANIMATIONS EVENEMENTS ET DISPOSITIFS		103 295,85 €	325 037,96 €	221 742,11 €	214,67%
6135	Locations mobilières	4 385,91 €	27 909,40 €	23 523,49 €	536,34%
6226	Honoraires	43 559,00 €	56 518,00 €	12 959,00 €	29,75%
6247	Transports collectifs	11 154,00 €	25 050,00 €	13 896,00 €	124,58%
6257	Réceptions	2 760,41 €	16 336,76 €	13 576,35 €	491,82%
6236	Catalogues et imprimés	41 436,53 €	199 223,80 €	157 787,27 €	380,79%
PRESTATIONS DE SERVICES		6 008 776,46 €	7 100 072,57 €	1 091 296,11 €	18,16%
611	Contrats de prestations de services	6 003 623,86 €	6 992 129,05 €	988 505,19 €	16,47%
6228	Divers	5 152,60 €	107 943,52 €	102 790,92 €	1994,93%

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



ENTRETIEN MAINTENANCE FOURNITURES		842 538,95 €	1 132 226,82 €	289 687,87 €	34,38%
60632	Fournitures de petit équipement	160 136,95 €	203 311,66 €	43 174,71 €	26,96%
6068	Autres matières et fournitures	200 639,31 €	286 333,71 €	85 694,40 €	42,71%
615	Entretien	396 441,26 €	563 242,48 €	166 801,22 €	42,07%
6156	Maintenance	85 321,43 €	79 338,97 €	-5 982,46 €	-7,01%
	AUTRES	2 659 234,11 €	2 016 607,19 €	-642 626,92 €	-24,17%
6132	Locations immobilières	531 790,18 €	80 213,71 €	-451 576,47 €	-84,92%
6161	Assurances	97 962,34 €	99 233,58 €	1 271,24 €	1,30%
617	Etudes et recherches	247 846,04 €	90 086,22 €	-157 759,82 €	-63,65%
6184	Formations	15 293,40 €	25 069,88 €	9 776,48 €	63,93%
6281	Cotisations	463 276,66 €	410 364,44 €	-52 912,22 €	-11,42%
62872	Contribution eaux pluviales	1 303 065,49 €	1 311 639,36 €	8 573,87 €	0,66%
62875	Remboursement aux communes-membres	161 579,69 €	258 826,23 €	97 246,54 €	60,18%
	DIVERS	576 467,13 €	695 207,58 €	118 740,45 €	20,60%
TOTAL		10 636 329,98 €	11 881 166,68 €	1 244 836,70 €	11,70%

Les charges à caractère général passent de 10 636 K€ en 2021 à 11 881 K€ en 2022, soit une hausse de **+11,70%**.

Sur les fluides :

+184 K€ pour le carburant en raison de l'envolée des prix suite au déclenchement de la guerre en Ukraine.

Sur les animations, évènements et dispositifs :

+52 K€ pour les locations mobilières, les transports et les réceptions en lien avec la reprise des activités en 2022 après 2 ans de crise sanitaire et l'organisation de l'évènement « plein feux sur la plage » ;

+158 K€ pour les dispositifs de communication de la gestion des déchets dans le cadre de l'évolution des consignes de tri : impression de sacs de pré-collecte, édition des réglettes « mémotri » et du guide du tri, conception visuelle des consignes de tri et le covering des conteneurs pour le passage du code couleur bleu en jaune.

Sur les prestations de services et l'entretien liée à la gestion des déchets :

+1 092 K€ pour les prestations de déversement en usine d'incinération, le vidage des conteneurs de proximité et le traitement des déchets ;

+290 K€ pour l'entretien des équipements de gestion des déchets ;

En raison de l'absence de rattachement en 2021 du fait de la dissolution du budget annexe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Sur les remboursements de frais :

+103 K€ pour les remboursements de mise à disposition de personnel à la Ville de Colmar dans le cadre du schéma de mutualisation et les remboursements des opérations de manutention de l'équipe du parc automobile pour la fourrière.

A noter en revanche :

-452 K€ pour les locations immobilières qui concernaient la location du Parc des Expositions pour l'organisation du centre de vaccination ;
-158 K€ pour les études qui diffèrent d'année en fonction des thématiques abordées. En 2021, une étude spécifique sur la réalisation du plan de mobilité avait été menée (153 K€) ;
-53 K€ pour les cotisations aux syndicats mixtes de gestion des cours d'eau, suite à un rattrapage de facturation en 2021.

1.2.2. Chapitre 12 – Les charges de personnel

Comptes	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
621	Personnel extérieur au service	714 568,16 €	958 031,11 €	243 462,95 €	34,07%
6331	Versement de transport	18 418,00 €	21 226,00 €	2 808,00 €	15,25%
6332 6336 6338	Cotisations et autres impôts et taxes	79 746,60 €	93 229,91 €	13 483,31 €	16,91%
64	Charges de personnel et rémunérations	5 131 848,75 €	6 029 970,93 €	898 122,18 €	17,50%
Total		5 944 581,51 €	7 102 457,95 €	1 157 876,44 €	19,48%

Les charges de personnel passent de 5 945 K€ en 2021 à 7 102 K€ en 2022, soit une hausse de **+19,48%**.

Des contraintes exogènes et endogènes fortes :

+125 K€ suite à la hausse de 3,5% du point d'indice des fonctionnaires à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
+180 K€ pour l'impact de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité lié au coût des avancements et des promotions ;
+75 K€ en lien avec la hausse du minimum de traitement au 1^{er} janvier 2022.

L'impact de la refonte du régime indemnitaire :

+125 K€ suite à la réforme de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise et ses règles de modulation en cas d'absence ;
+80 K€ suite à la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel en fonction de l'atteinte des objectifs individuellement fixés.

L'impact de l'évolution des effectifs sur la masse salariale :

+120 K€ suite à des créations de postes en 2022 afin de développer les compétences environnementales de Colmar Agglomération : un chargé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



de mission de la préservation et de la reconquête de la qualité des ressources en eau, un conseiller en énergie partagé, un charge de mission de gestion de l'espace rural et périurbain ;
+222 K€ suite à la réduction du taux de vacance passant à 9,66% au 31/12/2022, soit l'équivalent de 6 ETP supplémentaires.

L'impact de la centralisation des dépenses de personnel :

+300 K€ Pour le budget principal qui regroupe l'ensemble des dépenses de personnel pour des facilités de gestion, avec refacturation sur les budgets annexes en fin d'année.

1.2.3. Chapitre 014 – Les atténuations de produits

Comptes	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	23 194,19 €	99 683,68 €	76 489,49 €	329,78%
739211	Attributions de compensation	24 989 187,00 €	25 527 947,00 €	538 760,00 €	2,16%
739212	Dotations de solidarité communautaire	5 390 891,00 €	5 435 481,00 €	44 590,00 €	0,83%
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	251 753,00 €	640 365,00 €	388 612,00 €	154,36%
Total		30 655 025,19 €	31 703 476,68 €	1 048 451,49 €	3,42%

Les atténuations de produits passent de 30 655 K€ en 2021 à 31 703 K€ en 2022, soit une hausse de **+3,42%**. Ce chapitre regroupe les mécanismes financiers qui relient Colmar Agglomération à ses communes-membres, tels que définis dans le pacte financier et fiscal. Ils représentent désormais 54% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal.

+539 K€ suite aux travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 9 novembre 2021 qui a démontré l'opportunité de faire évoluer l'attribution de compensation au bénéfice des communes-membres, notamment concernant la valorisation des instructions d'urbanisme ;

+45 K€ suite à l'évolution des critères de la dotation de solidarité communautaire ;

+388 K€ dans le cadre de la prise en charge de l'intégralité du fonds de péréquation communal et intercommunal par Colmar Agglomération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



1.2.4. Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante

Comptes	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers	509 343,45 €	520 711,87 €	11 368,42 €	2,23%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	4 235,17 €	5 922,96 €	1 687,79 €	39,85%
655	Contingents et participations obligatoires	5 055 560,14 €	5 164 683,56 €	109 123,42 €	2,16%
657	Subventions de fonctionnement versées	1 948 617,80 €	2 240 059,92 €	291 442,12 €	14,96%
658	Charges diverses de la gestion courante	3,72 €	1,37 €	-2,35 €	-63,17%
Total		7 517 760,28 €	7 931 379,68 €	413 619,40 €	5,50%

Les charges de gestion courante passent de 7 518 K€ en 2021 à 7 931 K€ en 2022, soit une hausse de **+5,50%**.

- +78 K€** pour les contribution aux services d'incendie et de secours ;
- +16 K€** dans le cadre de la participation de Colmar Agglomération à l'organisation des Navettes de Noël (participation 2021 versée avec un décalage sur l'exercice 2022) ;
- +97 K€** dans le cadre de reprise de l'opération écolo'tri dans les établissements scolaires ;
- +25 K€** dans le cadre de la participation de Colmar Agglomération au dispositif PLATO pour promouvoir les tournages de films dans le Grand Est ;
- +18 K€** pour l'augmentation de l'offre associative des animations été ;
- +24 K€** pour la pérennisation du dispositif « les étés de l'Agglo » ;
- +73 K€** pour l'organisation d'actions liées au développement économique (à l'image du programme PEPS CO 2022) ou touristique (comme la coupe du monde WTCR).

1.2.5. Chapitre 66 – Les charges financières

Comptes	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 021,93 €	1 021,93 €	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	20,71 €	20,71 €	
6618	Intérêts des autres dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total		0,00 €	1 042,64 €	1 042,64 €	

Les charges financières atteignent seulement 1 042,64 en 2022 et restent très faibles. Il s'agit d'une seule échéance relative à un prêt du Crédit Foncier, comme le détaille le rapport sur la dette.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



1.2.6. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Comptes	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	26 984,00 €	8 931,00 €	-18 053,00 €	-66,90%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 437,05 €	144 867,23 €	119 430,18 €	469,51%
6745	Subventions aux personnes de droit privé	10 000,00 €	3 018,80 €	-6 981,20 €	-69,81%
6743	Subventions de fonctionnement exceptionnelles	50 620,00 €	0,00 €	-50 620,00 €	-100,00%
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
678	Autres charges exceptionnelles	738,90 €	0,00 €	-738,90 €	-100,00%
Total		113 779,95 €	156 817,03 €	43 037,08 €	37,82%

Les charges exceptionnelles passent de 114 K€ en 2021 à 157 K€ en 2022, soit une hausse de **+37,82%**.

- +72 K€** pour une annulation de titre concernant une subvention pour l'Espace Info Energie titrée en doublon ;
- +44 K€** pour diminuer la participation de la communauté de commune Rhin-Brisach suite à un désengagement d'une partie des communes du dispositif mutualisé d'instruction d'autorisations d'urbanisme.

1.3. Les recettes d'investissement en 2022

Recettes d'investissement	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Recettes réelles d'investissement	3 451 344,19 €	1 092 633,66 €	-2 358 710,53 €	-68,34%
Redettes d'ordre d'investissement	8 837 586,74 €	8 495 196,28 €	-342 390,46 €	-3,87%
Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Solde d'exécution reporté	8 696 326,29 €	14 374 647,97 €	5 678 321,68 €	65,30%
TOTAL	20 985 257,22 €	23 962 477,91 €	2 977 220,69 €	14,19%

Les recettes d'investissement passent de 20 985 K€ en 2021 à 23 962 K€ en 2022, soit une hausse de +14,19%.

Sur les recettes réelles d'investissement :

- 315 K€ de Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée ;
- 15 K€ de recettes liées au contrat de location-vente du refuge animalier ;
- 648 K€ de subventions d'investissement, dont :
 - 238 K€ de subventions pour la pépinière d'entreprises ;
 - 150 K€ de subventions de l'ADEME pour la déchetterie Europe ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



- 78 K€ de subventions de l'Etat pour l'aménagement de la structure d'accompagnement vers la sortie ;
- 146 K€ de subventions de l'Etat, notamment de l'AERM pour les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales.

Sur les recettes d'ordre :

7 693 K€ de recettes d'amortissement ;
802 K€ de recettes d'ordre patrimoniale

Auxquelles il convient d'ajouter un solde d'exécution d'investissement reporté de 14 375 K€.

1.4. Les dépenses réelles d'investissement en 2022

Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses d'équipement	7 277 976,41 €	5 489 077,69 €	-1 788 898,72 €	-24,58%
Dépenses financières	176 261,20 €	176 261,20 €	0,00 €	0,00%
Autres immobilisations financières	45 461,60 €	0,00 €	-45 461,60 €	-100,00%
Total	7 499 699,21 €	5 665 338,89 €	-1 834 360,32 €	-24,46%

Les dépenses réelles d'investissement passent de 7 500 K€ en 2021 contre 5 665 K€ en 2022, soit une baisse de -24,46%.

1.4.1. Les dépenses financières

Chapitre	Emprunts et dettes assimilées	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
1641	Emprunts en euros	176 261,20 €	176 261,20 €	0,00 €	0,00%

Les dépenses financières s'établissent à 176 K€ en 2022. Elles sont constituées principalement du remboursement en capital de la dette.

1.4.2. Les dépenses d'équipement

Chapitre	Dépenses d'équipement	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
13	Subventions d'investissement	510 000,00 €	0,00 €	-510 000,00 €	-100,00%
20	Immobilisations incorporelles	472 463,94 €	313 596,17 €	-158 867,77 €	-33,63%
204	Subventions d'équipement	2 461 328,02 €	2 349 706,05 €	-111 621,97 €	-4,54%
21	Immobilisations corporelles	3 834 184,45 €	2 470 722,22 €	-1 363 462,23 €	-35,56%
23	Immobilisations en cours	0,00 €	355 053,25 €	355 053,25 €	
TOTAL		7 277 976,41 €	5 489 077,69 €	-1 788 898,72 €	-24,58%

Les dépenses d'équipement passent de 7 278 K€ en 2021 à 5 489 K€ en 2022, soit une baisse de -24,58%. Il convient cependant de noter un niveau exceptionnel de dépenses engagées reportées sur 2023, soit 7 248 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-002250409-00-EP

Accusé certifié électronique

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Fonds de concours aux communes- membres

- Dépenses réalisées : 1 624 K€
- Reports sur 2023 : 4 034 K €

Les fonds de concours versés aux communes-membres ont atteint 1 624 K€, principalement dans le cadre de 2 dispositifs :

- Le dispositif de soutien aux communes-membres 2021-2022 ;
- Le fonds de concours exceptionnel lié à la fin du dispositif des crédits-avoirs eaux pluviales.

Le niveau élevé des reports sur 2023 comprend également la participation de Colmar Agglomération à la restructuration du parc des ateliers municipaux pour 1 880 K€.

Compétence Développement économique

Pépinière d'entreprises

- Dépenses réalisées: 911 K€
- Reports sur 2023 : 82 K€

Travaux de voirie Zones d'activités

- Dépenses réalisées : 92 K€
- Reports sur 2023 : 586 K €

Aérodrome

- Subvention versée: 96 K€

Aides aux entreprises

- Dépenses réalisées : 142 K€
- Reports sur 2023 : 182 K€

Compétence Gestion des déchets

Programme conteneurs enterrés consignes de tri

- Dépenses réalisées : 477 K€

Acquisition BOM et véhicules

- Dépenses réalisées : 331 K€
- Reports sur 2023 : 661 K€

Investissement recyclant

- Dépenses réalisées : 126 K€
- Reports sur 2023 : 95 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Compétence Eaux pluviales

Achèvement des opérations 2018-2021

- Dépenses réalisées: 169 K€
- Reports sur 2023 : 245 K€

Programme 2022-2026

- Dépenses réalisées : 356 K€
- Reports sur 2023 : 258 K€

Investissement récurrent

- Dépenses réalisées : 196 K€
- Reports sur 2023 : 21 K€

Compétence Mobilité

Solde participation LGV Est

- Dépenses réalisées: 266 K€

Piste cyclable Jebnheim-Muntzenheim

- Dépenses réalisées : 34 K€

Piste cyclable Sundhoffen - Forêt du Neuland

- Dépenses réalisées : 18 K€
- Reports sur 2023 : 4 K€

Passerelle confluence

- Etudes : 34 K€
- Reports sur 2023 : 21 K€

Piste cyclable Herrlisheim - Sainte-Croix

- Etudes : 24 K€

Compétence Environnement

Aides à la rénovation énergétique

- Dépenses réalisées : 185 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Compétence Base nautique

Base nautique

- Aménagements réalisés: 115 K€
- Reports sur 2023 : 44 K €

Compétence Aire d'accueil

Extension aire d'accueil Colmar

- Etudes réalisées: 11 K€
- Reports sur 2023 : 116 K€

Aire de grand passage

- Etudes réalisées : 17 K€
- Reports sur 2023 : 70 K€

Compétence Modernisation informatique et numérique

Infrastructures informatiques

- Dépenses réalisées: 445 K€
- Reports sur 2023 : 25 K€

Système d'informations géographiques

- Dépenses réalisées : 108 K€
- Reports sur 2023 : 258 K €



II. LES BUDGETS ANNEXES

2.1. Le budget annexe de l'eau

2.1.1. Évolution de la section d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	11 053 379,03 €	11 077 549,95 €	24 170,92 €	0,22%
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
74	Dotations, subventions et participations	18 964,50 €	29 600,95 €	10 636,45 €	56,09%
75	Autres produits de gestion courante	4 078,43 €	4 112,20 €	33,77 €	0,83%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	1 755,01 €	3 689,06 €	1 934,05 €	110,20%
013	Atténuations de charges	3 295,00 €	0,00 €	-3 295,00 €	-100,00%
Total		11 081 471,97 €	11 114 952,16 €	33 480,19 €	0,30%

Les recettes d'exploitation évoluent peu et passent de 11 081 K€ en 2021 à 11 115 K€ en 2022, soit une hausse de +0,3%.

Elles sont principalement constituées des produits des services (99,67%), parmi elles les recettes liées à la vente d'eau aux abonnés et les redevances de l'Agence de l'Eau afférentes.

Comptes	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	4 250 546,74 €	4 338 855,38 €	88 308,64 €	2,08%
012	Charges de personnel et frais assimilés	172 734,69 €	100 000,00 €	-72 734,69 €	-42,11%
014	Atténuations de produits	3 469 000,00 €	3 201 354,00 €	-267 646,00 €	-7,72%
65	Autres charges de gestion courante	16 699,50 €	21 791,56 €	5 092,06 €	30,49%
66	Charges financières	18 320,49 €	13 693,05 €	-4 627,44 €	-25,26%
67	Charges exceptionnelles	91 354,00 €	87 086,64 €	-4 267,36 €	-4,67%
68	Dotations aux provisions	0,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	
Total		8 018 655,42 €	7 778 780,63 €	-239 874,79 €	-2,99%

Globalement, les dépenses d'exploitation diminuent de 2,99% entre 2021 et 2022 et s'élèvent à 7 779 K€.

- +88 K€** pour les charges à caractère général, dont l'évolution est principalement liée au mécanisme d'actualisation des prix du marché d'exploitation ;
- 73 K€** pour les dépenses de personnel suite au regroupement de l'ensemble des dépenses sur le budget principal et une refacturation en fin d'année sur chaque budget annexe ;
- 267 K€** pour les atténuations de produits constituées des reversements des redevances pour pollution et pour modernisation à l'Agence de l'Eau, qui ont fait l'objet d'un décalage dans le temps.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



2.1.2. En section d'investissement

Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Recettes réelles d'investissement	21 200,00 €	0,00 €	-21 200,00 €	-100,00%
Recettes d'ordre d'investissement	1 889 104,97 €	2 003 070,03 €	113 965,06 €	6,03%
Excédents de fonctionnement capitalisés	236 324,65 €	2 118 436,67 €	1 882 112,02 €	796,41%
Résultat d'investissement N-1	166 509,84 €	0,00 €	-166 509,84 €	-100,00%
	2 313 139,46 €	4 121 506,70 €	1 808 367,24 €	78,18%

En plus de la capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement (2 924 K€), le budget annexe de l'eau peut compter sur ses excédents capitalisés (2 118 K€) et ses recettes d'amortissement (1 942 K€) en 2022, pour financer ses investissements.

Dépenses d'investissement	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses d'équipement	3 612 380,65 €	3 120 423,72 €	-491 956,93 €	-13,62%
Dépenses financières	147 019,87 €	188 667,87 €	41 648,00 €	28,33%
TOTAL	3 759 400,52 €	3 309 091,59 €	-450 308,93 €	-11,98%

En 2022, les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 120 K€, soit un recul de 13,62% par rapport à 2021. Elles ont majoritairement concerné des travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et des ouvrages :

- 785 K€ pour les opérations 2019-2021 en voie d'achèvement;
- 1 538 K€ pour le programme pluriannuel 2022-2026 ;
- 797 K€ pour l'investissement récurrent (renouvellement fonctionnel, branchements neufs, travaux en régie).

Principales opérations du programme 2022 :

- Colmar – boulevard Saint-Pierre, place de la Cathédrale, rue de Turckheim, rue Charles-Marie Widor, avenue de Paris, route de Neuf-Brisach, chemin de la Niederau, rue de Verdun, rue de l'Orme, rue Saint-Gilles, rue de Hunawehr, rue Bruat, rue de la Vinaigrerie, rue du Pflixbourg, rue des Glaïeuls ;
- Fortschwihl – rue de l'Etang ;
- Houssen – rue de la Croix, rue de l'Eglise ;
- Ingersheim – rue de la Batteuse ;
- Porte du Ried – rue Principale ;
- Niedermorschwihr – rue de la Citadelle;
- Walbach – impasse du Ruisseau ;
- Wettolsheim – rue Herzog ;
- Wintzenheim – rue Adolphe Hirn, rue des Remparts.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



2.2. Le budget annexe d'assainissement

2.2.1. Évolution de la section d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	8 387 773,82 €	8 614 421,08 €	226 647,26 €	2,70%
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
74	Dotations, subventions et participations	1 284 935,00 €	1 308 692,00 €	23 757,00 €	1,85%
75	Autres produits de gestion courante	9 835,68 €	10 400,60 €	564,92 €	5,74%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	1 666,03 €	341 056,99 €	339 390,96 €	20371,24%
013	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total		9 684 210,53 €	10 274 570,67 €	590 360,14 €	6,10%

Les recettes d'exploitation passent de 9 684 K€ en 2021 à 10 275 K€ en 2022, soit une hausse de +6,1%.

Les recettes d'exploitation sont principalement constituées des produits des services (83,84%). Ils progressent de 227 K€ en 2022, sous l'effet de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif (+176 K€).

Les subventions augmentent de 24 K€ sous l'effet du réajustement de la contribution eaux pluviales fixée à 20% des charges de fonctionnement du réseau d'assainissement conformément à la circulaire du 12 décembre 1978.

Le budget annexe d'assainissement a également bénéficié d'une indemnisation de 336 K€ dans le cadre de la construction de l'aile nouvelle du musée Unterlinden qui a donné lieu à une perte de béton écoulé dans un branchement d'assainissement.

Comptes	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	6 109 951,99 €	6 282 285,34 €	172 333,35 €	2,82%
012	Charges de personnel et frais assimilés	75 607,10 €	100 000,00 €	24 392,90 €	32,26%
014	Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	11 567,41 €	13 519,69 €	1 952,28 €	16,88%
66	Charges financières	60 009,75 €	78 334,77 €	18 325,02 €	30,54%
67	Charges exceptionnelles	61 448,24 €	85 541,17 €	24 092,93 €	39,21%
68	Dotations aux provisions	0,00 €	10 200,00 €	10 200,00 €	
Total		6 318 584,49 €	6 569 880,97 €	251 296,48 €	3,98%

Globalement, les dépenses d'exploitation augmentent de 3,98% entre 2021 et 2022 pour atteindre 6 570 K€.

+172 K€

pour les charges à caractère général, dont l'évolution est principalement liée au mécanisme d'actualisation des prix du marché d'exploitation ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



- +25 K€** pour les dépenses de personnel suite à la mise en place d'une reventilation différente entre budget eau et budget assainissement ;
- +18 K€** pour les charges financières touchées par l'évolution d'un emprunt structuré auprès de la SFIL dont la formule de taux variable est fortement impactée par la remontée des taux directeurs.

2.2.2. En section d'investissement

Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Recettes réelles d'investissement	658 732,00 €	696 362,00 €	37 630,00 €	5,71%
Recettes d'ordre d'investissement	1 552 322,47 €	1 849 231,83 €	296 909,36 €	19,13%
Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Résultat d'investissement N-1	2 185 045,62 €	1 306 957,01 €	-878 088,61 €	-40,19%
	4 396 100,09 €	3 852 550,84 €	-543 549,25 €	-12,36%

En plus de la capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement (7 101 K€), le budget annexe de l'assainissement peut compter sur ses recettes d'amortissement (1 600 K€) et son solde d'exécution reporté (1 307 K€) en 2022, pour financer ses investissements. Par ailleurs, il a pu mobiliser 696 K€ de subventions d'investissement, dont 618 K€ pour la remise aux normes des réseaux d'assainissement d'Horbourg-Wihr.

Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses d'équipement	2 474 695,99 €	3 604 240,64 €	1 129 544,65 €	45,64%
Dépenses financières	232 359,76 €	233 704,88 €	1 345,12 €	0,58%
Total	2 894 712,08 €	3 972 028,24 €	1 077 316,16 €	37,22%

Les dépenses d'équipement passent de 2 475 K€ en 2021 à 3 604 K€ en 2022, soit une hausse substantielle de 45,64% :

- 694 K€ pour les opérations 2018-2021 en voie d'achèvement;
- 1 533 K€ pour le programme pluriannuel 2022-2026 de renouvellement d'extension des réseaux;
- 614 K€ de participation à la station d'épuration d'Urschenheim/Muntzenheim ;
- 219 K€ pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement ;
- 544 K€ pour l'investissement récurrent (renouvellement fonctionnel, branchements neufs, travaux en régie).

Principales opérations du programme 2022 :

- Colmar – boulevard Saint-Pierre, rue de Turckheim, rue Charles-Marie Widor, rue de Verdun, rue de l'Orme, rue de Hunawihr, rue Bruat ;
- Horbourg-Wihr - rue du Castel ;

Houssen – rue de la Gare ;

Ingersheim – rue de la Batteuse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-162087016-10 BE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



2.3. Le budget annexe des transports urbains

2.3.1. Évolution de la section d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	1 999 588,51 €	1 964 850,87 €	-34 737,64 €	-1,74%
73	Impôts et taxes	7 744 353,08 €	7 964 459,11 €	220 106,03 €	2,84%
74	Dotations, subventions et participations	399 302,89 €	518 748,66 €	119 445,77 €	29,91%
75	Autres produits de gestion courante	210 048,13 €	249 048,34 €	39 000,21 €	18,57%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	82 164,20 €	159 194,01 €	77 029,81 €	93,75%
013	Atténuations de charges	198,00 €	0,00 €	-198,00 €	-100,00%
	Total	10 435 654,81 €	10 856 300,99 €	420 646,18 €	4,03%

Les recettes d'exploitation passent de 10 436 K€ en 2021 à 10 856 K€ en 2022, soit une hausse de +4,03%.

Les produits des services sont constitués principalement des recettes de billetterie (1 956 K€). Force est de constater qu'elles restent stables, voire baissent (-1,74%), ce qui aurait tendance à refléter une fréquentation encore fragile.

En revanche, les produits du versement mobilité, principale recette du budget annexe, enregistrent une hausse de 220 K€ pour s'établir à 7 964 K€ en 2022.

La Région Grand Est et l'État financent le transport scolaire intégré dans le service de transports urbains pour 519 K€. En 2022, Colmar Agglomération bénéficie d'un subventionnement supplémentaire lié aux RPI/RPC (+119 K€) sur une année pleine.

Comptes	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	9 037 866,82 €	9 431 594,70 €	393 727,88 €	4,36%
012	Charges de personnel et frais assimilés	60 445,54 €	60 736,25 €	290,71 €	0,48%
014	Atténuations de produits	4 360,47 €	1 442,24 €	-2 918,23 €	-66,92%
65	Autres charges de gestion courante	0,01 €	3 442,46 €	3 442,45 €	34424500,00%
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles	6 156,44 €	0,00 €	-6 156,44 €	-100,00%
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Total	9 108 829,28 €	9 497 215,65 €	388 386,37 €	4,26%

Les dépenses d'exploitation passent de 9 109 K€ en 2021 à 9 497 K€ en 2022, soit une hausse de 4,26%.

+296 K€ pour l'organisation du transport scolaire des écoles primaires des RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) de Zimmerbach et Walbach, du RPI de Bischwihr, Fortschwih, Wickerschwih, du RPC (Regroupement Pédagogique Communal) de Porte du Ried ainsi que le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



+98 K€
 doublage des services des écoles Dame Blanche et Arc en Ciel à Wintzenheim ;
 pour le forfait de charges du délégataire selon la formule d'actualisation de la concession.

2.3.2. En section d'investissement

Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	12 999,90 €	12 999,90 €	
Recettes d'ordre d'investissement	1 034 393,09 €	1 066 104,02 €	31 710,93 €	3,07%
Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Résultat d'investissement N-1	1 257 755,06 €	1 035 942,28 €	-221 812,78 €	-17,64%
	2 292 148,15 €	2 115 046,20 €	-177 101,95 €	-7,73%

En plus de la capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement (459 K€), le budget annexe de transports urbains peut compter sur ses recettes d'amortissement (1 066 K€) et son solde d'exécution reporté (1 036 K€) en 2022, pour financer ses investissements.

Intitulés	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses d'équipement	1 233 080,87 €	770 629,71 €	-462 451,16 €	-37,50%
Total	1 233 080,87 €	770 629,71 €	-462 451,16 €	-37,50%

Les dépenses d'équipement passent de 1 233 K€ en 2021 à 771 K€ en 2022 :

115 K€ pour le solde de la station GNV ;
 580 K€ pour l'acquisition de 2 bus.

2.4. Les budgets annexes des zones d'activités

L'instruction budgétaire et comptable M14 rend obligatoire la tenue d'une comptabilité de stocks pour le suivi des lotissements ou des zones. De ce fait, les budgets annexes des Erlen et des autres Zones d'Activités Économiques sont concernés par ces règles spécifiques. Ce suivi permet de retracer l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement afin de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité. Ces stocks sont calculés en fonction du coût de production cumulé du m² cessible multiplié par la surface restant à vendre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



2.4.1. La ZAE Les Erlen

ZAE LES ERLLEN	2021		2022	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES				
Fonctionnement				
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		304 018,76 €		494 374,12 €
011-65 CHARGES	0,43 €		5 075,00 €	
70-75-76 VENTE DE TERRAINS ET AUTRES				182 865,88 €
Investissement				
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	218 382,02 €		408 737,81 €	
OPERATIONS D'ORDRE				
Fonctionnement				
71 VARIATION DE STOCKS	174 644,21 €	365 000,00 €	554 588,96 €	370 910,24 €
Investissement				
16 AUTRES DETTES COMMUNES-MEMBRES			48 250,85 €	
35 TERRAINS AMENAGES	365 000,00 €	174 644,21 €	370 910,24 €	554 588,96 €
TOTAL	758 026,66 €	843 662,97 €	1 387 562,86 €	1 602 739,20 €

Pour la ZAE des Erlen, l'exercice 2022 a été marqué par l'implantation des entreprises BURGER COMPAGNIE et ORGAZONE sur le lot n°12 d'une surface de 3 064 m². Ceci a généré une vente de terrain de 182 712 € HT. Conformément à la délibération du 30 septembre 2004, ceci a généré un remboursement à la commune de Wettolsheim au prorata des m² pour un montant de 48 250,85 €.

Dans le cadre des opérations de fin d'exercice et conformément à l'instruction M14, il a été procédé à :

- l'annulation du stock à hauteur de 555 K€ en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement ;
- la revalorisation du stock à sa juste valeur à hauteur de 371 K€ en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement.

Le coût de production cumulée pour l'aménagement de la zone d'activité s'élève désormais à 3 897 K€ pour une surface de 64 750 m².

Le résultat global de clôture de la ZAE les Erlen s'établit à 215 K€ au 31 décembre 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



2.4.2. Les autres zones d'activités économiques

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	2021		2022	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES				
Fonctionnement				
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				2 351 491,59 €
011-ETUDES ET AMENAGEMENT ZAE TURCKHEIM			44 770,00 €	
011-ETUDES ET AMENAGEMENT ZAE HORBOURG-WIHR	121 411,79 €		198 742,25 €	
011-65 AUTRES CHARGES	31,20 €		0,45 €	
70-75 VENTE DE TERRAINS ET AUTRES				5 640,00 €
74 FONDS FRICHES				135 383,10 €
Investissement				
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	420 740,61 €		622 469,94 €	
OPERATIONS D'ORDRE				
Fonctionnement				
71 VARIATION DE STOCKS	292 270,67 €	494 000,00 €	694 811,40 €	1 030 932,01 €
Investissement				
16 AUTRES DETTES COMMUNES-MEMBRES				
33 EN COURS DE PRODUCTION	115 319,62 €		560 089,62 €	115 319,62 €
35 TERRAINS AMENAGES	378 680,38 €	292 270,67 €	470 842,39 €	579 491,78 €
TOTAL	1 328 454,27 €	786 270,67 €	2 591 726,05 €	4 218 258,10 €

Pour les autres ZAE, l'exercice 2022 a été marqué par l'extension de la zone d'activités Est de Horbourg-Wihr pour un montant de 199 K€ et les études pour l'aménagement de la friche de la papeterie de Turckheim pour 45 K€. Le budget annexe a également enregistré une recette de cession de 6 K€ pour une vente de terrain sur la zone de Horbourg-Wihr.

Dans le cadre des opérations de fin d'exercice et conformément à l'instruction M14, il a été procédé à :

- l'annulation du stock à hauteur de 695 K€ en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement ;
- la revalorisation du stock à sa juste valeur à hauteur de 1 031 K€ en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement.

Le coût de production cumulée pour l'ensemble des zones s'élève désormais à 2 983 K€ pour une surface de 179 593 m².

Le résultat global de clôture des autres zones d'activités économique s'établit à 1 626 K€ au 31 décembre 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

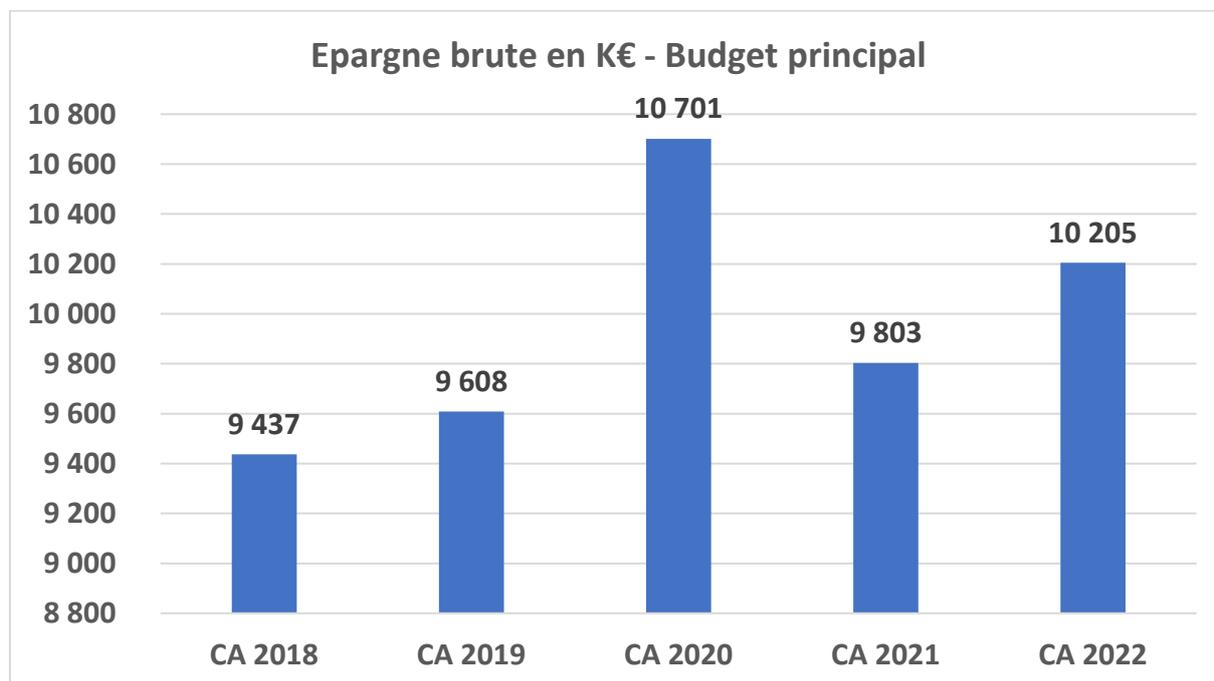
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



III. La capacité d'autofinancement fragilisée



Si l'on prend le seul budget principal, la capacité d'autofinancement brute passe de 9 803 K€ en 2021 à 10 206 K€ en 2022, soit une hausse de 5%.

Considérant la fusion du budget annexe de gestion des déchets dans le budget principal, il convient de tenir compte également de la capacité d'autofinancement du budget annexe pour les exercices antérieurs :

	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	12 914 732,38 €	10 205 375,62 €	-2 709 356,76 €	-20,98%

En tenant compte du budget annexe de gestion des déchets, la capacité d'autofinancement évolue de -2 709 K€ de 2021 à 2022, soit une baisse de **-20,98%**. En effet, en 2022, alors que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 7,14%, les recettes réelles de fonctionnement augmentent seulement de 1,87%, provoquant ainsi un effet de ciseau. Ce dernier peut en revanche être atténué par l'absence de rattachements de 2021 sur 2022 pour la gestion des déchets entraînant un gap de 1 245 K€.

La capacité d'autofinancement brute des budgets annexes est stable entre 2021 et 2022, à l'exception du budget annexe des ZAE qui n'a pas enregistré d'importantes recettes de ventes de terrains en 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Epargne brute au 31/12 en K€	CA 2021	CA 2022	Evolution en K€	Evolution en %
Budget principal	9 803	10 205	402	4,10%
Eau potable	3 061	3 348	287	9,38%
Assainissement	3 364	3 374	10	0,30%
Gestion des déchets	3 112	DISSOUT		
Transports urbains	1 245	1 200	-45	-3,61%
Pépinière d'entreprises	0	DISSOUT		
ZA des Erlen	0	178	178	
ZAE	1 092	-102	-1 194	-109,34%
TOTAL	21 677	18 203	-3 474	-16,03%

IV. Une intercommunalité faiblement endettée

Colmar Agglomération n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2022. Elle s'est globalement désendettée 558 K€ en 2022.

Dettes – budget principal	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Encours de dette globale	1 316 K€	1 140 K€
Capital remboursé dans l'exercice	176 K€	176 K€
Intérêts réglés dans l'exercice	0 K€	1 K€
Part de dette classée 1A charte Gissler	100%	100%
Taux moyen	0%	0,67%
Durée de vie moyenne	6,33 ans	6,17 ans

Dettes consolidées	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Encours de dette globale	3 556 K€	2 998 K€
Capital remboursé dans l'exercice	556 K€	558 K€
Intérêts réglés dans l'exercice	79 K€	93 K€
Part de dette classée 1A charte Gissler	89,73%	88,51%
Taux moyen	1,98%	3,22%
Durée de vie moyenne	5,75 ans	5,67 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20230406-CC20230406-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

